

# Mesurer la cohésion sociale dans les coopératives: les principaux indicateurs appliqués aux coopératives forestières du Québec dans leur relation avec l'innovation économique

## PATRICK GINGRAS

*Chercheur  
Institut canadien  
de recherche en politiques  
et administration publiques  
Patrick.Gingras@umoncton.ca*

## MARIO CARRIER

*Professeur  
École supérieure d'aménagement  
du territoire et de  
développement régional (ÉSAD)  
Université Laval  
Mario.Carrier@esad.ulaval.ca*

## PAUL Y. VILLENEUVE

*Professeur  
École supérieure d'aménagement  
du territoire et de  
développement régional (ÉSAD)  
Université Laval  
Paul.Villeneuve@crad.ulaval.ca*

**RÉSUMÉ** • Dans un contexte où il est souvent admis que l'économique et le social s'opposent de plus en plus dans nos sociétés modernes, il devient impératif d'évaluer l'impact social des stratégies de développement local et régional à l'aide d'indicateurs précis. Les coopératives forestières du Québec représentent, pour les communautés forestières, un vecteur du développement régional parce qu'elles constituent un moyen d'insertion socioéconomique et, surtout, parce qu'elles tentent de plus en plus d'innover dans leurs processus de gestion et de production. Cet article tente de définir les principaux indicateurs permettant de mesurer la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec, et ce, selon leur niveau d'innovation économique.

**ABSTRACT** • In a context where it is often admitted that the economic and the social spheres are more and more opposed in our modern societies, it becomes imperative to evaluate the social impact of the local and regional development strategies with precise indicators. The forest co-operatives of Quebec are a strategy of regional development because they constitute a response of the forest communities concerning their economic insertion and, especially, because they try more and more to innovate, in what we call the forest governance, in their ways of managing and producing. This article tries to define the principal indicators who give the opportunity to measure social cohesion in the forest co-operatives of Quebec, according to their level of economic innovation.

**RESUMEN** • En un contexto en que frecuentemente se admite la oposición entre lo económico y lo social en las sociedades modernas, es imperioso evaluar el impacto social de las estrategias de desarrollo local y regional recurriendo a indicadores precisos. Para las comunidades forestales, las cooperativas forestales de Québec

representan un vector de desarrollo regional, debido a que constituyen un medio de inserción socioeconómica y, especialmente, por que intentan progresivamente innovar en sus procesos de gestión y producción. Este artículo define los principales indicadores se propone para medir la cohesión social en las cooperativas forestales de Québec según el nivel de innovación económica.



## INTRODUCTION

Ce texte s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche sur les coopératives forestières du Québec portant sur leur relation avec l'innovation économique et la cohésion sociale dans une perspective de développement régional. Plus précisément, cet article vise à rendre compte du développement d'une approche méthodologique débouchant sur l'élaboration d'outils servant à mesurer, quantitativement, la cohésion sociale engendrée par les coopératives forestières du Québec, et ce, selon leur niveau d'innovation économique. L'article se divise en trois parties. La première présente la problématique examinée ici ainsi que les principaux résultats de recherche de nos travaux antérieurs. La deuxième partie est consacrée à la présentation de notre méthodologie, alors que la troisième fait état des résultats et analyses.

Plusieurs auteurs voient dans les transformations récentes de l'économie, c'est-à-dire la mondialisation actuelle de l'activité économique et la montée du néolibéralisme, une tendance qui semble perturber la relation entre les sphères économique et sociale. En effet, certains de ces auteurs notent que l'évolution de plusieurs « indicateurs sociaux », comme l'écart grandissant entre riches et pauvres, l'exclusion sociale, la pauvreté, la précarisation des ménages, la qualité de vie des individus et la cohésion des institutions sociales, semble court-circuitée par la croissance économique actuelle (Gorz, 2004 ; Jenson, 1999 ; Comeliau, 2000 ; Breton, 2002).

D'autres auteurs signalent la problématique de l'atomisation des ensembles régionaux, mais aussi des groupes sociaux au sein des communautés, qui en viennent à se percevoir, sous la force de la mondialisation économique, comme des rivaux, déstructurant ainsi les liens sociaux entre les individus d'une communauté, de même que les solidarités interrégionales (Ghorra-Gobin, 2004 ; Vacchiani-Marcuzzo, 2004 ; Klein, 1997).

En développement régional, une abondante littérature existe quant aux stratégies à adopter pour tenter d'induire le développement économique dans certains milieux ou territoires (Guillaume, 2005 ; Jessop, 2002 ; Benko et Lipietz, 2000 ; Fontan, Klein et Lévesque, 2003). Brièvement, cette littérature montre comment ces diverses stratégies peuvent améliorer la situation concurrentielle et économique d'une région. Cependant, elle ne propose aucun indicateur qui

permette d'évaluer précisément l'impact économique et social de ces stratégies de développement pour les communautés qui les adoptent. D'autant plus que ces stratégies semblent avoir un effet plus ou moins positif pour les régions dites périphériques, c'est-à-dire les régions situées, au Canada, à plus d'une heure de route en voiture d'un centre métropolitain de 500 000 habitants et plus (Polèse et Shearmur, 2003, p. 32). En effet, comme le constate Polèse et Shearmur (2003) pour le Canada, l'emploi manufacturier à forte et moyenne valeur ajoutée se concentre plus que jamais autour des métropoles.

Il émane donc de ces constats un besoin de mieux appréhender l'impact des initiatives de développement économique sur la sphère sociale en milieu périphérique. C'est par l'étude de la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec que nous entendons aborder ici cette problématique. L'objectif que nous nous fixons est d'établir les indicateurs qui nous permettront de mesurer la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec. Les coopératives forestières du Québec constituent, comme nous le verrons, un vecteur du développement économique et social dans de nombreuses collectivités situées dans les régions périphériques. Par cet outil méthodologique de mesure, nous comptons offrir un moyen de mesurer l'impact social d'une perspective de développement régional incarnée, ici, par les coopératives forestières du Québec. Nous voulons aussi tester cet outil afin de vérifier s'il permet d'observer des différences significatives quant à la cohésion sociale entre les divers niveaux d'innovation économique des coopératives forestières.

La cohésion sociale peut se définir comme étant l'ensemble des processus sociaux qui influencent l'ordre social, c'est-à-dire la pérennité des liens unissant les individus qui composent, de ce fait, une communauté, une collectivité, la société (Maxwell, 1996, p. 13; Jenson, 1999, p. 3-5, 15-22; Bernard, 1999, p. 19-20). Le degré de cohésion sociale exprime le niveau de partage de valeurs et d'intérêts entre des individus qui se regroupent pour participer, pacifiquement, à diverses entreprises communes dans lesquelles chacun peut équitablement tirer profit. Le concept de cohésion est multidimensionnel, car il offre « un moyen d'examiner les interdépendances entre la restructuration économique, le changement social et l'intervention politique » (Jenson, 1999, p. 3).

Deux raisons président au choix des coopératives forestières pour étudier la relation entre innovation économique et cohésion sociale dans une perspective de développement régional. Premièrement, les coopératives forestières du Québec constituent un vecteur du développement économique dans leurs communautés d'appartenance. Mises sur pied par des acteurs locaux, elles doivent leur existence à la volonté et à la capacité du milieu à créer localement de l'emploi à partir des ressources disponibles (CCFQ, 2006). Elles sont enracinées dans leur milieu et répondent au besoin des communautés forestières d'assurer leur insertion économique. De plus, elles forment une structure sociale et

économique qui occupe l'ensemble du territoire de la province. En effet, dans les années 1970, le gouvernement du Québec s'est assuré d'avoir une coopérative forestière par unité de gestion publique de la forêt (CCFQ, 2006).

Les coopératives forestières du Québec représentent aussi un vecteur de cohésion sociale dans leurs communautés d'appartenance. En effet, dans la mesure où les coopératives forestières permettent de réunir des individus ayant des valeurs et des intérêts communs, du moins en ce qui a trait à leurs besoins socioéconomiques, et que cette organisation est l'instrument ou le moyen par lequel ces individus réaliseront leur entreprise commune, et ce, dans une perspective d'équité entre les membres, les coopératives forestières sont certainement aptes à renforcer la cohésion sociale dans leurs communautés d'appartenance.

Deuxièmement, plusieurs coopératives forestières cherchent maintenant de nouveaux créneaux d'activité, de même que des moyens originaux pour stimuler leur développement, ce qui pourrait contribuer au développement économique de plusieurs régions du Québec. Notons que l'exploitation forestière constitue la structure économique de base de plus de 500 municipalités rurales au Québec, massivement localisées dans le Bouclier laurentien et en Gaspésie (Dugas, 2000, p. 26). Les coopératives forestières du Québec, en cherchant à innover, s'inscrivent dans une stratégie de développement régional que nous avons appelée, dans nos travaux antérieurs, la «gouvernance forestière». À l'intérieur de cette gouvernance, les coopératives forestières les plus innovantes, en collaboration avec l'État québécois, leurs communautés locales, la grande entreprise forestière et un réseau de PME forestières, articulent plusieurs stratégies d'affaires pour atteindre leurs objectifs de développement. À l'intérieur de cette gouvernance forestière, les coopératives forestières innovantes trouvent le financement, l'expertise, les informations, les connaissances et les intrants nécessaires pour réaliser leurs projets d'expansion et de diversification productive (Gingras et Carrier, 2006).

## **MISE EN CONTEXTE**

Les coopératives forestières traversent, depuis le début des années 1990, une phase de diversification de leurs activités productives. Certaines coopératives essaient d'innover en investissant le secteur de la transformation et en élargissant l'éventail de leurs activités de production. Ce virage vers la diversification et la transformation semble de plus en plus nécessaire en raison de la crise qui touche actuellement l'industrie forestière canadienne. La baisse de la demande américaine autant pour le bois d'œuvre que pour le papier journal, les secteurs traditionnels de masse dans lesquels se sont cantonnées les entreprises forestières du Québec, la diminution de 20 % de la possibilité forestière dans le domaine public québécois, selon les recommandations du

rapport Coulombe<sup>1</sup>, et la taxe à l'exportation que doit imposer le gouvernement canadien dans le cadre de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre, créent un climat économique difficile pour les coopératives forestières. Dans ce contexte, la transformation de la matière ligneuse et non ligneuse qui reste disponible, pour en augmenter la valeur ajoutée, devient une option capitale pour les coopératives forestières (Gingras et Carrier, 2006).

Pour faire la distinction entre les coopératives forestières du Québec, au regard de leur capacité d'innovation, nous nous référons à nos travaux antérieurs (Gingras et Carrier, 2006). Ces travaux montrent que l'innovation dans les coopératives forestières du Québec se fonde essentiellement sur la notion de valeur ajoutée. Ainsi, les coopératives forestières dont les activités productives accentuent la valeur ajoutée de leur production, c'est-à-dire qui transforment de plus en plus la matière ligneuse et non ligneuse, ou qui investissent de nouveaux champs d'activité, sont considérées comme plus innovantes que les autres. Selon l'application de ce critère de la valeur ajoutée, trois classes de coopératives forestières apparaissent clairement. Il s'agit des coopératives forestières innovantes, moyennement innovantes et traditionnelles. Le tableau 1 fait la synthèse de la définition de chacune de ces classes.

Tableau 1  
**Les trois classes de coopératives forestières selon le niveau d'innovation**

Types de coopératives	Activités innovantes	Activités traditionnelles communes aux coopératives
Coopératives innovantes	<p><b>Première transformation :</b> Production de bois d'œuvre.</p> <p><b>Deuxième transformation :</b> Produits finis pour la construction domiciliaire et industrielle, ameublement, outils, équipements récréatifs, panneaux trois plis pour la construction et l'ameublement.</p> <p><b>Troisième transformation :</b> Huiles essentielles, produits pharmaceutiques, bio-fuel.</p> <p><b>Service-conseil-formation :</b> Services de soutien technique et en gestion pour l'aménagement forestier, l'implantation des normes ISO et la mise en place des procédés environnementaux de récolte du bois.</p>	<p>Production de plants</p> <p>Reboisement</p> <p>Travaux sylvicoles et aménagement forestier</p> <p>Voirie forestière</p>
Coopératives moyennement innovantes	<p><b>Première transformation :</b> Production de bois d'œuvre.</p>	<p>Récolte de bois</p>
Coopératives traditionnelles	<p>Aucune activité de transformation.</p> <p>Gestion multiresource, aménagement récréotouristique.</p>	

Source : Gingras et Carrier, 2006.

## MÉTHODOLOGIE

Pour définir un ensemble d'indicateurs pouvant servir à mesurer la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec, il faut d'abord établir quelles sont les dimensions de la cohésion sociale. Pour cerner ces dimensions, nous nous référons au modèle d'analyse de la cohésion sociale développé par Paul Bernard (1999). Dans la littérature, la cohésion sociale est presque exclusivement définie selon ses attributs ou ses manifestations possibles. Il s'agit donc de définitions descriptives (Maxwell, 1996; Helly, 1999; Saint-Martin, 1999; Jenson, 1999; Chan, To et Chan, 2006). La perspective de Bernard est de définir la cohésion sociale en fonction des relations dialectiques entre les différentes dimensions de ce concept. Ainsi, l'auteur ne fait pas qu'identifier les dimensions de la cohésion sociale: il met en lumière la structure sous-jacente qui articule chacune de ces dimensions. Par conséquent, Bernard peut non seulement définir la cohésion sociale, mais aussi faire de ce concept un système cohérent dont les parties sont en lien logique.

Le modèle de Bernard suppose que la cohésion sociale sous-tend l'ordre social. L'auteur relève trois valeurs fondamentales rencontrées dans les sociétés démocratiques actuelles: la liberté, l'égalité et la solidarité. Ces valeurs sont en tension dialectique: elles se contredisent l'une l'autre, mais sont pourtant nécessaires l'une à l'autre. Le modèle de Bernard se veut une tentative pour contrôler les tensions entre ces trois valeurs. C'est à travers les trois grandes sphères d'activité des individus en société, soit les sphères économique, politique et socioculturelle, que peut s'articuler l'action individuelle et collective permettant de contrôler les tensions entre les trois valeurs fondamentales de la démocratie. Cette action se fonde, dans chacune des sphères d'activité, à partir de principes fondamentaux que l'auteur considère comme les dimensions de la cohésion sociale. Ces principes sont établis par le sociologue à partir des travaux empiriques de O'Connor (1998), des travaux émanant de chercheurs issus des milieux universitaires et gouvernementaux, et sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2  
Typologie des dimensions de la cohésion sociale  
et de leurs incidences sur la cohésion sociale

Sphères d'activité	Caractère de la relation	
	Formel	Substantiel
<b>Économique</b>	<b>Insertion-Exclusion</b> Insertion des individus par rapport aux marchés de la consommation et du travail.	<b>Égalité-Inégalité</b> Poursuite de la justice sociale et de l'équité.
<b>Politique</b>	<b>Légitimité-Illégitimité</b> Reconnaissance des institutions de règlement de conflit et de régulation sociale par les individus.	<b>Participation-Passivité</b> Implication active des individus au sein des institutions de régulation sociale.
<b>Socioculturelle</b>	<b>Reconnaissance-Rejet</b> Tolérer les différences de valeurs et d'idées entre les individus.	<b>Appartenance-Isolement</b> Engagement des individus dans la construction d'une communauté plurielle.

Source: Bernard, 1999.

Comme on peut le constater dans le tableau précédent, les dimensions de la cohésion sociale présentent deux types de relation. La première de ces relations est dite formelle, c'est-à-dire qu'elle sollicite une action ou une attitude relativement accessible à la plupart des individus. La deuxième est une relation substantielle, c'est-à-dire qu'elle sollicite un engagement des individus à travers le temps. Dans la sphère socioculturelle, la reconnaissance oblige simplement les personnes à tolérer les différences entre les individus en ce qui a trait aux idées et aux valeurs, alors que l'appartenance signifie l'engagement d'une diversité d'individus dans la construction d'une communauté à partir d'un dialogue actif concernant des idées et des valeurs non unanimes. Dans la sphère politique, la légitimité renvoie à la reconnaissance des institutions ou instances de régulation sociale et de règlement de conflit par les individus, alors que la participation signifie l'implication active des individus dans ces institutions ou instances de régulation. Enfin, dans la sphère économique, la relation formelle signifie l'insertion des personnes dans les marchés du travail et de la consommation. Cependant, un engagement plus profond, dans la relation substantielle, suppose la poursuite de l'égalité, c'est-à-dire de la justice sociale et de l'équité (Bernard, 1999, p. 56).

Notons que les deux types de relations sont, selon Bernard, en relation dialectique. La dimension formelle constitue, certes, un préalable pour atteindre la dimension substantielle et par le fait même, une implication plus riche des individus dans chacune des dimensions de la cohésion sociale. Les deux types de relations sont cependant essentiels dans la régulation des sociétés démocratiques. Pour Bernard, une société qui serait exclusivement orientée vers une implication substantielle des individus dans chacune des sphères deviendrait anarchique<sup>2</sup>.

Bien que le modèle de Bernard n'ait pas été conçu au départ pour étudier la cohésion sociale au sein d'entités comme les coopératives forestières, nous l'avons choisi parce qu'il servait notre propos. Ce modèle définit les dimensions de la cohésion sociale selon les trois principales sphères de la vie des individus en société : économique, politique et socioculturelle. Dans son analyse, Bernard parle d'insertion par rapport aux marchés, d'institutions étatiques pour assurer la gestion des conflits, de même que d'égalité et de justice sociale, et, enfin, de l'inclusion d'une diversité de citoyens dans la construction d'une communauté (Bernard, 1999, p. 54-57). Bref, l'auteur se situe, dans son analyse, à une échelle macro, c'est-à-dire à l'échelle de l'État, de la société, des marchés.

Cependant, les sphères d'activité des individus dans la société étudiées par le modèle de Bernard, de même que leurs dimensions, sont également présentes bien qu'à une autre échelle d'analyse, à savoir celle des coopératives forestières. En effet, il y a dans ces coopératives une sphère économique, incarnée par l'exploitation de la forêt, la création d'emploi, l'insertion professionnelle des membres, etc., une sphère politique, représentée, notamment,

par le droit de vote pour les membres, le conseil d'administration, les comités de travail et les assemblées générales dans lesquels les membres peuvent s'impliquer et qui consacrent le caractère démocratique de ces organisations, et, enfin, une sphère sociale, puisque la coopérative est un lieu de médiation des conflits entre les membres quant aux orientations et à l'avenir de leur entreprise collective, et que de plus elle remplit une mission et une fonction dans la construction de sa communauté. Par conséquent, si nous retrouvons, dans les coopératives forestières, les mêmes trois sphères d'activité analysées par le modèle de Bernard, nous pouvons potentiellement y retrouver les mêmes dimensions de la cohésion sociale et ainsi tenter de les mesurer, mais à une autre échelle que celle de la société.

Il reste que le modèle d'analyse de la cohésion sociale de Bernard n'a jamais fait l'objet de mesures empiriques. Par conséquent, il n'existe pas d'indicateurs permettant de mesurer les dimensions de la cohésion sociale. Pour déterminer ces indicateurs, nous effectuerons une recension de la littérature afin de définir ce à quoi peut correspondre chacune des dimensions de la cohésion sociale dans le secteur des coopératives. Par exemple, nous chercherons à savoir ce que peut signifier ou comment peut se traduire, dans une coopérative de travailleurs comme les coopératives forestières, la poursuite de l'égalité et de la justice sociale, comme le stipule la dimension Égalité-Inégalité. Par la suite, nous relèverons, à partir d'un raisonnement logique, de notre recension de la littérature et de notre expérience du terrain, les aspects de la vie coopérative et de la gestion d'une telle entreprise qui se rattachent aux dimensions de la cohésion sociale et qui pourraient nous servir d'indicateurs.

Nous proposerons ensuite un questionnaire qui pourrait servir à la mesure des indicateurs de la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec. Ce questionnaire, destiné aux membres de ces coopératives, fournira l'information pour construire des échelles de mesure des dimensions de la cohésion sociale. Ces échelles visent surtout à mesurer des attitudes, c'est-à-dire des prédispositions à agir, en l'occurrence celles des membres des différentes coopératives forestières par rapport aux indicateurs des dimensions de la cohésion sociale de Bernard. Des échelles de type Likert seront utilisées. Ce type d'échelle est constitué d'énoncés, c'est-à-dire de questions avec choix de réponses allant de « tout à fait en désaccord » à « tout à fait d'accord », reliés au concept mesuré, soit l'un des indicateurs des dimensions de la cohésion sociale. Les énoncés donnent lieu à une répartition des opinions favorables ou défavorables en quatre ou cinq classes. Chacun des choix des individus reçoit un score et ceux-ci sont additionnés pour obtenir un indice de cohésion sociale total pour chaque répondant.



## **LES INDICATEURS DES DIMENSIONS DE LA COHÉSION SOCIALE DANS LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC**

Cette section est consacrée à l'identification et à la définition des indicateurs des dimensions de la cohésion sociale pouvant être utilisés dans le cas des coopératives forestières du Québec. Précisons que nous ne prétendons pas à l'exhaustivité dans cet exercice d'identification d'indicateurs, notre objectif étant ici de définir les principaux indicateurs des dimensions de la cohésion sociale.

### **La sphère économique : les indicateurs des dimensions Insertion-Exclusion et Égalité-Inégalité**

La dimension Insertion-Exclusion renvoie, au plan formel, à l'insertion des individus au sein du marché du travail et de la consommation ; il s'agit ici de proscrire l'exclusion économique. Au plan substantiel, la dimension Égalité-Inégalité correspond à la poursuite de l'équité et de la justice sociale. Le principal objectif des coopératives forestières du Québec est de créer des emplois durables et de qualité pour l'ensemble de leurs membres (CCFQ, 2006). Les coopératives forestières permettent aux membres de répondre à leur communauté d'intérêts. Cette communauté d'intérêts est relative à l'insertion professionnelle des membres, à la protection de leur emploi et à la capacité d'exercer un contrôle accru sur les conditions d'exercice de leur travail (CCFQ, 2006).

Lorsque les coopératives forestières recrutent de nouveaux membres, elles permettent l'insertion professionnelle de plusieurs individus au sein de leurs communautés d'appartenance. Par conséquent, force est d'admettre que les coopératives forestières donnent aux nouveaux membres la possibilité de s'assurer, lorsque les conditions économiques de leur coopérative le permettent, un emploi durable, un partage des surplus de l'entreprise et un meilleur contrôle des conditions d'exercice de leur emploi. Enfin, il est important de mentionner que les coopératives forestières ont pour mission sociale de s'enraciner dans leur milieu afin de créer localement des emplois à partir des ressources disponibles (CCFQ, 2006). Ainsi, en raison de la nature même des coopératives forestières, de leur mission et de leur rôle dans l'économie régionale, il est évident qu'elles peuvent favoriser, au plan formel, l'insertion économique des individus et, au plan substantiel, la poursuite de l'équité socioéconomique ou de la justice sociale.

## Insertion-Exclusion

Au plan formel, c'est-à-dire l'insertion économique des individus, les coopératives forestières peuvent assumer ce rôle, en tout premier lieu, par l'accès au membership. En effet, c'est en devenant membre que les individus peuvent, ultimement, agir sur les conditions d'exercice de leur travail, sur la pérennité de leur emploi, sur le partage des profits et sur l'organisation de la coopérative en fonction de ces derniers objectifs.

Le premier élément qui est nécessairement concerné par l'adhésion au membership est bien entendu celui des conditions que les individus doivent remplir pour devenir membre d'une coopérative. En ce qui concerne les coopératives forestières, il s'agit de savoir quelles sont les conditions auxquelles les individus doivent satisfaire pour devenir membre et si ces conditions limitent l'accès au membership. Par conséquent, un premier indicateur de la dimension Insertion-Exclusion pourrait être « Conditions d'accès au membership ». Le tableau 3 tente de traduire en question ce premier indicateur.

Tableau 3  
Distribution de fréquence pour l'indicateur  
« Conditions d'accès au membership »

Considérez-vous que les conditions à respecter pour devenir membre régulier (par exemple, le montant des parts sociales à payer, les compétences professionnelles qu'il faut avoir, le travail à faire) sont:				
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffe)
	(CI)	(CM)	(CT)	
Trop exigeantes (0)	0,9%	0,0%	5,7%	Aucune différence statistiquement significative entre les moyennes.
Plutôt exigeantes (1)	14,5%	14,1%	14,2%	
Plutôt adéquates (2)	43,6%	39,7%	44,3%	
Adéquates (3)	41,0%	46,2%	35,8%	
<b>Score moyen</b>	<b>2,25</b>	<b>2,32</b>	<b>2,10</b>	

Outre la question posée, le tableau 3, de même que les tableaux suivants qui traduiront en question les indicateurs présentés dans cette section, donnent les choix de réponses associés aux questions posées ainsi que les scores qui leur sont associés (les chiffres entre parenthèses). Les questions posées ont servi à la réalisation d'une enquête auprès des membres d'un échantillon de 12 coopératives forestières, soit le même échantillon que nous avons utilisé dans nos travaux antérieurs (Gingras et Carrier, 2006). De cet échantillon, 301 membres, de toutes catégories (dans l'administration, l'usine et en forêt), ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à 21 % du membership total (1434 membres en tout) des coopératives forestières du Québec membres de la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ), l'association qui regroupe la majorité des coopératives forestières au Québec (40 coopératives sur 44 au total; CCFQ, 2006). La distribution des membres de notre échantillon se présente comme suit : 117 membres dans les coopératives forestières innovantes, 78 membres dans les coopératives forestières moyennement innovantes et 106 membres dans les coopératives forestières traditionnelles.

Le score moyen est calculé pour les répondants de chacun des groupes de coopératives pour chacun des indicateurs. La dernière colonne du tableau montre, là où elle peut s'appliquer, une analyse de variance qui permet, à l'aide ici de l'indice de Scheffe, de voir s'il y a des différences statistiquement significatives entre les trois groupes de coopératives forestières au regard de leur score moyen pour chacun des indicateurs. Cette dernière analyse, bien que sommaire, a pour but de montrer si les questions posées permettent de dégager, ou non, des différences entre les groupes de coopératives forestières selon leur niveau d'innovation économique.

Après avoir satisfait aux conditions minimales d'accès au membership, les individus doivent, dans la plupart des coopératives, subir une période d'essai pendant laquelle le candidat est évalué selon ses compétences techniques et son adhésion aux principes coopératifs, ou du moins, aux principes de la coopérative dont il entend devenir membre. Pendant cette période d'essai, le candidat aura le statut de membre auxiliaire. Dans ce contexte, il devient primordial de savoir si l'adhésion des nouveaux membres relève de l'arbitraire. Comme le notent Pencavel (2002) et Hansmann (1996), l'adhésion d'un nouveau membre à la coopérative se fait fréquemment sans appliquer aucun critère, si ce n'est celui de la conformité à un profil de personnalité qui n'a rien à voir avec les qualifications professionnelles ou les principes coopératifs, mais bien avec les caractéristiques personnelles des individus, comme le sexe, l'appartenance ethnique, les valeurs et opinions, etc. (Pencavel, 2002, p. 32; Hansmann, 1996). Cette pratique n'est certainement pas favorable à l'insertion des individus, mais plutôt à l'exclusion, d'où la nécessité d'un indicateur comme « Sélection des membres ». Au tableau 4 est présentée la question relative à cet indicateur pour les membres des coopératives forestières. Notons que l'analyse de variance contenue dans ce tableau permet de constater qu'il y a, pour l'indicateur « Sélection des membres », des différences statistiquement significatives entre les groupes de coopératives. En effet, l'indice de Scheffe nous apprend que ces différences significatives sont à l'avantage des coopératives forestières innovantes et moyennement innovantes lorsqu'elles sont comparées aux coopératives forestières traditionnelles (CI > CT avec une différence de 0,47 et CMI > CT avec une différence de 0,52). De plus, notons que ces différences sont fortement significatives (SIG. = 0,001, donc moins de 1% de chance de se tromper en acceptant l'hypothèse qu'il y a effectivement des différences statistiquement significatives entre ces groupes de coopératives). Autrement dit, les scores obtenus par les répondants dans les coopératives forestières innovantes et moyennement innovantes sont significativement plus élevés que dans les coopératives forestières traditionnelles.

**Tableau 4**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur « Sélection des membres »**

Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante ? En dehors de vos compétences professionnelles et de votre adhésion aux principes coopératifs, vos valeurs, vos opinions, vos positions politiques, votre sexe et autres caractéristiques personnelles ont été des obstacles pour faire partie du membership de votre coopérative.					
Réponses/Pondération	Innovantes (CI)	Moyennement innovantes (CMI)	Traditionnelles (CT)	Variance (Indice Scheffe)	
Tout à fait d'accord (0)	4,3%	5,1%	13,2%	Diff. SIG.	
Plutôt d'accord (1)	14,5%	10,3%	27,4%	CI > CT	0,47 0,001
Plutôt en désaccord (2)	26,5%	26,9%	20,8%	CMI > CT 0,52 0,001	
Tout à fait en désaccord (3)	54,7%	57,7%	38,7%		
<b>Score moyen</b>	<b>2,32</b>	<b>2,37</b>	<b>1,85</b>		

Enfin, une autre façon de vérifier si une coopérative est inclusive est de comparer le nombre de membres par rapport au nombre de salariés ou de non-membres. Les coopératives de travailleurs, comme les coopératives forestières, mobilisent une force de travail qui ne repose pas seulement sur les membres, mais aussi sur des travailleurs non membres. Ces derniers répondent, théoriquement, à des besoins ponctuels de la coopérative qui fait face à une période de pointe dans ses activités de production. Comme le soulignent Comeau et Lévesque (1994), dans le cas d'une coopérative où le nombre de membres est limité par rapport au nombre de non-membres, il est possible que le contrôle de l'organisation soit assuré par un petit nombre d'individus qui désirent mobiliser les avantages liés au statut de membre régulier de la coopérative. De plus, on peut se demander s'il est possible de parler d'entreprise coopérative lorsque la majorité des travailleurs ne sont pas des membres (Comeau et Lévesque, 1994, p. 16; Pencavel, 2002, p. 67). Il est donc intéressant de prendre en considération un indicateur comme « ratio entre le nombre de membres et de non-membres », qui se veut un rapport entre le nombre de membres et le nombre de non-membres qui travaillent au sein des coopératives forestières. Ainsi, plus le nombre de membres est grand par rapport au nombre de non-membres, dans une coopérative, plus cet indice d'insertion des individus se révèle vigoureux eu égard à la dimension Insertion-Exclusion. Le tableau 5 illustre la distribution des coopératives de notre échantillon en fonction de trois classes de proportion de membres par rapport aux non-membres.

**Tableau 5**  
**Pourcentage de membres par rapport aux non-membres dans le personnel des coopératives forestières**

Classes/Pondération	Innovantes (CI)	Moyennement innovantes (CMI)	Traditionnelles (CT)
1 - 30,9 % (0)	0	0	0
31 - 70,9 % (1)	3	2	2
71 - 100 % (2)	1	2	2
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Score moyen</b>	<b>1,25</b>	<b>1,50</b>	<b>1,50</b>

## Égalité-Inégalité

L'égalité et l'inégalité socioéconomique sont étroitement liées au revenu, au travail et à l'apprentissage. Par revenu, nous entendons l'ensemble des rétributions (salaires et ristournes) que les membres retirent de leur travail au sein de la coopérative. Ce qui nous intéresse ici ce sont les modalités qui permettent de fixer la rémunération et son mode de distribution. En effet, la définition des modalités de la rémunération et l'établissement d'un revenu jugé décent par les membres pour le travail qu'ils fournissent, mais aussi pour atteindre cet objectif d'insertion dans le marché de la consommation, interpellent les notions de justice sociale et d'équité. Il en est ainsi puisqu'il est difficile de maintenir la nécessaire solidarité au sein d'une entreprise collective si plusieurs individus de cette entreprise constatent qu'ils font l'objet, au sein du groupe, d'une quelconque forme d'inégalité qui les désavantage structurellement (Bernard, 1999, p. 49-50; Comeau et Lévesque, 1994, p. 16; Gutiérrez, 2004, p. 150-157). Ainsi, un indicateur comme « Revenu » aurait pour objectif d'évaluer l'équité des structures de rémunération des coopératives forestières. Le tableau 6 illustre l'une des questions qui peuvent traduire l'indicateur « Revenu ».

Tableau 6  
Distribution de fréquence pour l'indicateur « Revenu »

Si vous vous comparez aux autres membres, et si vous considérez la situation financière actuelle de votre coopérative, estimez-vous avoir votre juste part de revenu (salaire, ristournes, autres) pour le travail que vous fournissez ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffe)	
	(CI)	(CMI)	(CT)		
Pas du tout juste (0)	16,2%	19,2%	32,1%	Aucune différence statistiquement significative entre les moyennes.	
Plutôt juste (1)	58,1%	53,8%	37,7%		
Juste (2)	25,6%	26,9%	30,2%		
<b>Score moyen</b>	<b>1,64</b>	<b>1,62</b>	<b>1,47</b>		

Le travail est entendu ici comme étant l'organisation des tâches de production et les mécanismes qui en assurent la régulation. Le travail tire évidemment son importance du fait qu'il est fortement lié au revenu, puisque c'est grâce à leur travail que les membres gagnent leurs revenus. De plus, le travail constitue la pierre angulaire ou le fondement des coopératives forestières et de travailleurs en général. Nul doute qu'il s'agit d'un principe fondamental de la coopérative qui mérite un engagement soutenu à travers le temps.

Un indicateur que l'on pourrait appeler « Travail » aurait pour fonction d'évaluer les conditions d'exercice du travail, c'est-à-dire les dispositions qui constituent le contrat de travail des membres des coopératives forestières, comme la charge de travail, le nombre d'heures rémunérées par rapport au nombre d'heures totales de travail, les mécanismes de contrôle du travail, les conditions de travail, etc. Il faut découvrir les modalités qui structurent

les conventions du travail des membres (Comeau, 1995, p. 104). Il faut aussi savoir si les membres se sentent injustement traités au sein de l'organisation relativement à l'organisation de leur travail.

L'indicateur « Travail » est également important, car il peut mesurer les mécanismes qui assurent la régulation du travail comme, par exemple, l'application de politiques de maintien en emploi des membres. Ce type de politique semble en effet avoir cours dans certaines coopératives de travailleurs, dont les coopératives forestières (Gingras et Carrier, 2006). Ces politiques sont des conventions que les membres ont élaborées et qui guident leur conduite. Ces conventions visent à protéger les emplois des membres et les clauses peuvent prendre la forme, par exemple, d'une réduction momentanée de la place qu'occupent certaines technologies dans le travail forestier pour éviter la suppression de plusieurs emplois. Ces clauses peuvent aussi prévoir une diminution globale de la rémunération ou du temps de travail pour tous les membres. Le tableau 7 propose une question pour connaître l'un des aspects de l'indicateur « Travail ».

Tableau 7  
Distribution de fréquence pour l'indicateur « Travail »

Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante ? Si l'emploi de plusieurs membres était menacé, je serais prêt(e) à accepter une baisse de salaire, une réduction du temps de travail ou à négocier une autre entente avec les membres pour sauver ou protéger ces emplois.				
Réponses/Pondération	Innovantes (CI)	Moyennement innovantes (CM1)	Traditionnelles (CT)	Variance (Indice Scheffe)
Tout à fait d'accord (3)	13,7 %	17,9 %	19,8 %	Aucune différence statistiquement significative entre les moyennes.
Plutôt d'accord (2)	45,3 %	38,5 %	24,5 %	
Plutôt en désaccord (1)	27,4 %	30,8 %	25,5 %	
Plutôt en désaccord	13,7 %	17,9 %	30,2 %	
<b>Score moyen</b>	<b>1,59</b>	<b>1,46</b>	<b>1,34</b>	

Enfin, un dernier indicateur de la dimension Égalité-Inégalité pourrait être « Apprentissage ». Cet indicateur permettrait de savoir si les membres ont la possibilité de suivre différents programmes de formation qui améliorerait leur connaissance du fonctionnement de leur coopérative, qui est l'instrument de leur insertion professionnelle et économique. Cet indicateur se référerait non seulement à la possibilité pour les membres d'actualiser leurs compétences concernant leur propre poste, mais aussi à celle d'acquérir des connaissances concernant les différents postes ou rôles qui doivent être assumés au sein de leur coopérative. L'apprentissage de nouvelles connaissances et compétences se veut un vecteur d'égalité, puisque ces connaissances et compétences permettent aux membres concernés de développer leur autonomie au sein de leur propre corps de métier, mais aussi d'améliorer leur compréhension du fonctionnement d'une entreprise coopérative et des différents postes de travail qui s'y trouvent (Comeau, 1995, p. 108). Le tableau 8 présente une des questions qui peuvent se rattacher à cet indicateur.

Tableau 8  
Distribution de fréquence pour l'indicateur « Apprentissage »

Depuis les deux dernières années, avez-vous participé à des activités de formation ou de perfectionnement reliées à votre travail ou à votre coopérative ?					
Réponses/Pondération	Innovantes (CI)	Moyennement innovantes (CMI)	Traditionnelles (CT)	Variance (Indice Scheffe)	
Aucune (0)	18,8%	33,3%	50,9%		
Une formation (1)	32,5%	35,9%	34,9%	CI > CMI	0,39 0,022
Deux formations (2)	31,6%	20,5%	4,7%		
Trois formations et plus (3)	17,1%	10,3%	9,4%	CI > CT	0,74 0,000
<b>Score moyen</b>	<b>1,47</b>	<b>1,08</b>	<b>0,73</b>		

## La sphère politique : les indicateurs des dimensions Légitimité-Illégitimité et Participation-Passivité

La dimension Légitimité-Illégitimité, au plan formel, est la reconnaissance des institutions qui assurent la régulation sociale et la gestion des conflits au sein d'une société par les citoyens de celle-ci. Au plan substantiel, la dimension Participation-Passivité renvoie à la participation des citoyens au sein des institutions de régulation sociale de leur société, mais aussi dans la gestion des affaires publiques. Les coopératives forestières permettent, comme expliqué au point précédent, de créer ou de susciter des regroupements d'individus qui participent à une entreprise commune. Bien que cette entreprise commune incarne les intérêts et les objectifs que poursuit l'ensemble des individus qui se regroupent au sein de la coopérative, la convergence des intérêts et la recherche d'un consensus vers la définition d'une entreprise commune nécessitent différents processus de médiation entre les membres.

Cette réalité est éminemment politique puisque la médiation des intérêts entre les membres se fait sur la base de délibérations démocratiques où le vote de la majorité permet de décider de l'orientation ou des modalités de l'entreprise commune au sein de la coopérative. Comme dans les sociétés démocratiques, il y a, dans les coopératives, des mécanismes de démocratie représentative. Il y a donc des membres élus qui siègent au conseil d'administration de la coopérative et qui ont pour rôle de représenter les membres de leur coopérative (CCFQ, 2006). Enfin, la médiation entre la direction de la coopérative et le membership se réalise à travers différents mécanismes, comme l'assemblée générale annuelle, les séances d'information du conseil d'administration et la mise sur pied de différents organes d'information (Mozas, 2004).

À la lumière de ces précisions, les coopératives forestières semblent effectivement structurées par une sphère politique qui joue un rôle important dans l'organisation. De ce fait, les instances qui ont pour but d'assurer la médiation des conflits entre les membres, le processus démocratique de prise de décision collective et la gestion de la coopérative en fonction des intérêts des membres se doivent d'être légitimes aux yeux des membres. De plus, dans

la mesure où la coopérative est détenue par les membres réguliers, ceux-ci peuvent effectivement s'impliquer activement dans la conduite des affaires de leur coopérative.

### **Légitimité-Illégitimité**

Notre premier indicateur de la légitimité des instances de régulation de la coopérative pourrait être « Consentement des membres ». Pour que les membres remettent entre les mains de leurs représentants et de la direction de la coopérative les pouvoirs nécessaires pour que ceux-ci orientent et dirigent l'entreprise en fonction de leur communauté d'intérêts, il faut qu'ils reconnaissent que leurs dirigeants et représentants sont aptes à endosser les responsabilités qui leur incombent (Pencavel, 2002, p. 30-31; Mozas, 2004, p. 125-129; Comeau, 1995, p. 103). La légitimité des représentants de la coopérative et celle de ses instances décisionnelles se mesurent en fonction de la reconnaissance que les membres leur accordent. Cette reconnaissance fait en sorte que les représentants des membres et la direction de la coopérative sont reconnus comme étant ceux qui peuvent exercer les rôles de décideurs au sein de la coopérative. Les décisions prises et les gestes posés par l'administration de la coopérative à l'intérieur des règles qui encadrent l'exercice de ses fonctions n'auront de sens que si les membres réguliers, propriétaires de la coopérative, en acceptent la validité (Mozas, 2004; Coicaud, 1997, p. 14-17). Le tableau 9 traduit en question l'un des aspects de l'indicateur « Consentement des membres »

Tableau 9

#### **Distribution de fréquence pour l'indicateur « Consentement des membres »**

Selon vous, est-ce que les administrateurs de votre coopérative, y compris les membres qui vous représentent, sont suffisamment compétents pour remplir leur rôle ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffé)	
	(CI)	(CMI)	(CT)	Diff.	SIG.
Pas du tout compétents (0)	4,3%	1,3%	1,9%		
Peu compétents (1)	15,4%	3,8%	8,5%		
Moyennement compétents (2)	35,0%	39,7%	50,0%		
Compétents (3)	45,3%	55,2%	39,6%		
<b>Score moyen</b>	<b>2,21</b>	<b>2,49</b>	<b>2,27</b>	CMI > CI	0,27 0,046

Puisque les instances décisionnelles de la coopérative forestière, légitimées par les membres, ont pour principales tâches de gérer, d'orienter et de structurer les activités de la coopérative en vue de son développement, elles doivent inévitablement formuler des objectifs à atteindre. Ces objectifs constituent les grandes orientations de la coopérative, lesquelles devront mobiliser les forces vives de l'organisation. Dans la mesure où les instances décisionnelles doivent respecter la communauté d'intérêts qui unit les membres au sein de la coopérative, puisqu'elles gèrent la coopérative au nom des membres, les objectifs de développement prévus pour l'entreprise devront nécessairement refléter



cette communauté d'intérêts. Par conséquent, les instances décisionnelles de la coopérative seront considérées comme légitimes si et seulement si les membres adhèrent aux objectifs que ces instances auront définis, d'où la pertinence d'un indicateur comme « Adhésion des membres aux objectifs de la coopérative » (Comeau, 1995, p. 107). Le tableau 10 montre, par un exemple, comment traduire ce dernier indicateur en question.

**Tableau 10**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Adhésion des membres aux objectifs de la coopérative »**

Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante ?					
Les administrateurs de votre coopérative et les membres qui vous représentent sont à l'écoute des intérêts des membres.					
Réponses/Pondération	Innovantes (CI)	Moyennement innovantes (CMI)	Traditionnelles (CT)	Variance (Indice Scheffe)	
Tout à fait d'accord (3)	17,1%	25,6%	25,5%	Aucune différence statistiquement significative entre les moyennes.	
Plutôt d'accord (2)	55,6%	48,7%	43,4%		
Plutôt en désaccord (1)	23,1%	19,2%	22,6%		
Tout à fait en désaccord (0)	4,2%	6,5%	8,5%		
<b>Score moyen</b>	<b>1,85</b>	<b>1,94</b>	<b>1,86</b>		

**Tableau 11**  
**Indice moyen de cohésion sociale pour divers aspects**  
**de la gestion de la coopérative**

Comment mesurez-vous votre satisfaction, sur une échelle de 1 à 4, concernant les aspects suivants de la gestion (1 = aucune satisfaction et 4 = satisfaction maximale) ?			
Aspects de la gestion	Score moyen:		
	Innovantes (CI)	Moyennement innovantes (CMI)	Traditionnelles (CT)
La capacité de votre coopérative à répondre à vos intérêts			
Les administrateurs et les membres de la direction			
Les réalisations de votre coopérative			
La distribution des ristournes	22,75	24,35	22,44
L'organisation de votre travail			
Les priorités de votre coopérative face à l'avenir			
La façon dont les décisions sont prises dans votre coopérative			
La capacité de votre coopérative à définir les vraies priorités pour satisfaire les intérêts des membres dans l'avenir			
<b>TOTAL /32</b>			
	<b>Variance (Indice de Scheffe)</b>		
	CMI > CT	Diff. 1,90	SIG. 0,025

Enfin, la définition des objectifs et les actions planifiées par les instances décisionnelles de la coopérative pour les atteindre sont évidemment à la base du niveau de satisfaction des membres envers leur coopérative et ces mêmes instances décisionnelles. La bonne conduite de la coopérative, c'est-à-dire une conduite qui permet à l'organisation de réaliser l'entreprise commune portée par les membres, a inévitablement un impact sur le niveau de satisfaction des membres à l'égard de leur entreprise. Ainsi, si la satisfaction des membres est liée à l'atteinte des objectifs de la coopérative, et que ces objectifs ont été définis par les instances décisionnelles de la coopérative en fonction de la communauté d'intérêts des membres, donc par des instances reconnues comme étant

légitimes, il y a de fortes chances que le niveau de satisfaction des membres ait un impact sur la légitimité des instances décisionnelles de la coopérative. Il devient ainsi important d'inclure l'indicateur «Satisfaction des membres face à la gestion de la coopérative». Le tableau 11 propose une question pour mesurer cet indicateur.

### **Participation-Passivité**

La formule coopérative repose sur la notion de membres propriétaires qui, ensemble, mettent sur pied une entreprise dont le but est de répondre à leur communauté d'intérêts. Cette formule s'articule par la notion d'autogestion, où les membres sont appelés à participer à la coordination des activités de leur entreprise (Pencavel, 2002, p. 30). Comme le précisent Mozas (2004) et Birchall et Simmons (2004), la participation du membership dans la coopérative s'exprime à travers les réunions entre les membres et l'administration de la coopérative, les assemblées générales et les comités de la coopérative. Par conséquent, il devient fondamental, pour mesurer la participation des membres au sein de leur coopérative, d'évaluer leur présence aux réunions du conseil d'administration et à l'assemblée générale, l'exercice de leur droit de vote, et leur implication dans les différents comités de la coopérative. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de considérer des indicateurs comme «Présence des membres à l'assemblée générale et aux réunions», «Exercice du droit de vote des membres» et «Implication des membres dans les comités de la coopérative». Les tableaux 12 à 14 montrent par quelles questions il est possible de mesurer l'un des aspects que révèle chacun de ces derniers indicateurs.

Tableau 12  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**«Présence des membres à l'assemblée générale et aux réunions»**

Lorsque votre conseil d'administration se réunit ou lorsqu'il y a des séances d'information et que votre présence est sollicitée, vous présentez-vous à ces réunions ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffé)	
	(CI)	(CMI)	(CT)		
Toujours (3)	38,5%	62,8%	54,7%	CMI > CI	Diff. SIG. 0,47 0,001
Souvent (2)	33,3%	26,9%	25,5%		
Parfois (1)	22,2%	9,0%	13,2%		
Jamais (0)	6,0%	1,3%	6,6%		
<b>Score moyen</b>	<b>2,04</b>	<b>2,51</b>	<b>2,28</b>		

Un autre indicateur semble nécessaire pour mesurer l'implication des membres au sein des instances décisionnelles de la coopérative. En effet, Comeau souligne que: «Le fait que les membres puissent prendre une responsabilité à l'intérieur de la coopérative concrétise dans les faits l'organisation démocratique des coopératives de travail. Prendre une responsabilité constitue non seulement un niveau de participation plus élevé, mais permet aussi à des

membres de connaître davantage leur coopérative et de développer leurs capacités d'expression démocratique » (Comeau, 1991, p. 22). L'indicateur « Intérêt des membres à prendre un poste de responsabilité au sein de la coopérative » cherche donc à mesurer cet autre aspect d'une participation plus substantielle des membres au sein de leur coopérative.

**Tableau 13**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Implication des membres dans les comités de la coopérative »**

Vous arrive-t-il de vous impliquer dans les différents comités de votre coopérative (comité de travail, santé-sécurité, d'amélioration continue, de la vie coopérative, etc.) ?						
Réponses/Pondération		Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffé)	
		(CI)	(CMI)	(CT)	Diff.	SIG.
Souvent	(3)	30,8%	12,8%	11,3%		
Parfois	(2)	29,9%	26,9%	21,7%	CI > CMI	0,50 0,007
Rarement	(1)	18,8%	28,2%	20,8%	CI > CT	0,73 0,000
Jamais	(0)	20,5%	32,1%	46,2%		
<b>Score moyen</b>		<b>1,71</b>	<b>1,21</b>	<b>0,98</b>		

**Tableau 14**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur « Exercice du droit de vote »**

À l'assemblée générale annuelle, ou à tous les moments où l'occasion se présente, exercez-vous votre droit de vote ?						
Réponses/Pondération		Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffé)	
		(CI)	(CMI)	(CT)	Diff.	SIG.
Toujours	(3)	65,8%	85,9%	75,5%		
Souvent	(2)	11,1%	5,1%	12,3%	CMI > CI	0,40 0,009
Parfois	(1)	14,5%	6,4%	6,6%		
Jamais	(0)	8,5%	2,6%	5,7%		
<b>Score moyen</b>		<b>2,34</b>	<b>2,74</b>	<b>2,58</b>		

**Tableau 15**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Intérêt des membres à prendre un poste de responsabilité »**

Avez-vous déjà...						
... siégé au conseil d'administration de votre coopérative ?				<b>Score moyen:</b>		
... occupé un poste de responsabilité dans un comité de votre coopérative ?				<b>Innovantes</b>	<b>Moyen. Innovantes</b>	<b>Traditionnelles</b>
... occupé un poste dans l'administration de votre coopérative?				(CI)	(CMI)	(CT)
... occupé un poste de responsabilité dans n'importe quel autre domaine de votre coopérative ?				3,84	2,10	2,13
Variance (Indice de Scheffé)						
<b>Pondération :</b>				Diff.	SIG.	
(3)	(2)	(1)	(0)	CI > CMI	1,74	0,004
<b>Souvent</b>	<b>Parfois</b>	<b>Rarement</b>	<b>Jamais</b>	CI > CT	1,71	0,002
<b>TOTAL /12</b>						

## **La sphère socioculturelle: les indicateurs des dimensions Reconnaissance-Rejet et Appartenance-Isolement**

La dimension Reconnaissance-Rejet correspond, au plan formel, à la capacité des individus à tolérer, au sein d'un groupe, les différences de valeurs, d'idées et d'intérêts. La dimension Appartenance-Isolement, au plan substantiel, va plus loin, puisqu'elle vise la capacité des individus à aller au-delà de cette cohabitation avec des personnes qui ont des intérêts divergents. Il s'agit ici de s'engager dans la construction d'une communauté à l'aide d'un dialogue actif concernant des valeurs et des intérêts non unanimes, mais aussi avec une diversité d'acteurs et d'individus.

Les coopératives forestières étant des entreprises collectives, le processus de décision et de gestion de ce type d'entreprise nécessite, comme nous l'avons vu, la participation des membres. C'est en effet lors de rencontres, réunions et assemblées que les membres sont appelés à se prononcer sur les orientations, stratégies et actions de leur coopérative. À l'intérieur de ces processus de décisions collectives, les membres se retrouvent nécessairement dans une position où ils devront plus ou moins assurer la médiation ou la conciliation de leurs intérêts. Dans la mesure où les membres peuvent être amenés à participer à différents processus de médiation, la coopérative devient un lieu où il peut y avoir divergence d'opinions, d'idées et d'intérêts. Dans ce contexte, les dimensions Reconnaissance-Rejet et Appartenance-Isolement sont inévitablement touchées.

### **Reconnaissance-Rejet**

Au sein de la coopérative, les membres doivent avoir la possibilité de donner leur avis lors des différentes rencontres, réunions ou assemblées où se décident les grandes orientations qu'empruntera la coopérative (Gutiérrez, 2004, p. 153-155; Comeau, 1995, p. 103 et 110). Par conséquent, le premier indicateur de la dimension Reconnaissance-Rejet, où l'on cherche à tolérer les différences de valeurs et d'idées, devrait être « Possibilité de donner son avis ». En effet, avant même de vérifier si les différences d'idées ou de valeurs sont tolérées lors des processus de médiation collective au sein de la coopérative, il faut d'abord savoir s'il est possible pour les membres d'exprimer des avis divergents ou s'ils sont stigmatisés en raison de leurs visions ou de leurs idées différentes (Pencavel, 2002, p. 33-34). Le tableau 16 donne une question possible pour traduire l'indicateur « Possibilité de donner son avis ».

Tableau 16  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Possibilité de donner son avis »**

Lorsque vous assistez à l'assemblée générale annuelle ou à une rencontre avec vos représentants et votre directeur général, pouvez-vous donner votre avis et exprimer vos idées en toute liberté tout en ayant l'impression qu'on vous écoute ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffé)	
	(CI)	(CMI)	(CT)	Diff.	SIG.
Oui (1)	41,9 %	48,7 %	29,2 %		
Non (0)	58,1 %	51,3 %	70,8 %	CMI > CT	0,19 0,028
<b>Score moyen</b>	<b>0,42</b>	<b>0,49</b>	<b>0,29</b>		

Bien qu'il soit essentiel de pouvoir exprimer librement ses idées lors des rencontres et assemblées du membership, encore faut-il que les membres soient réceptifs aux idées différentes des leurs. Il s'agit donc de savoir si les membres acceptent de cohabiter ou de dialoguer sur des positions différentes de celles qu'ils défendent ou si, par exemple, le processus de décision et de discussion entre les membres est étouffé par le leadership de quelques membres. C'est pourquoi il importe d'inclure ici l'indicateur « Intérêt accordé aux idées des membres ». Le tableau 17 traduit un des aspects de cet indicateur en question.

Tableau 17  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Intérêt accordé aux idées des membres »**

Pensez-vous qu'il est important d'écouter les personnes dans la coopérative qui ont des idées différentes des vôtres ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffé)	
	(CI)	(CMI)	(CT)		
Très important (3)	70,1%	76,9%	66,0%	Aucune différence statistiquement significative entre les moyennes.	
Assez important (2)	27,4%	21,8%	31,1%		
Peu important (1)	2,6%	1,3%	2,8%		
Pas du tout important (0)	0,0%	0,0%	0,0%		
<b>Score moyen</b>	<b>2,68</b>	<b>2,76</b>	<b>2,63</b>		

Enfin, puisque le but ultime des délibérations entre les membres est de définir les objectifs et les grandes orientations de leur entreprise collective, les responsables de la coopérative se doivent, comme déjà expliqué précédemment, de représenter adéquatement leurs membres et d'agir en fonction des intérêts du membership. Par conséquent, la capacité de tolérer les divergences d'intérêts et de visions concernant la coopérative doit impérativement se manifester chez les responsables de la coopérative (Gutiérrez, 2004, p. 156). C'est donc là tout l'intérêt d'un indicateur comme « Ouverture des responsables de la coopérative aux idées des membres ». Le tableau 18 présente l'une des questions qu'il est possible de poser aux membres des coopératives concernant ce dernier indicateur.

**Tableau 18**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Ouverture des responsables de la coopérative aux idées des membres »**

Jugez-vous que le conseil d'administration de votre coopérative (c'est-à-dire le président de votre coopérative, le directeur général et les membres qui vous représentent) est ouvert aux idées différentes des leurs ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffe)	
	(CI)	(CMI)	(CT)		
Très ouvert	(3) 17,1%	30,8%	25,5%	CMI > CI	Diff. 0,27 SIG. 0,035
Assez ouvert	(2) 56,4%	55,1%	50,9%		
Peu ouvert	(1) 25,6%	14,1%	19,8%		
Pas du tout ouvert	(0) 0,9%	0,0%	3,8%		
<b>Score moyen</b>	<b>1,90</b>	<b>2,17</b>	<b>1,98</b>		

### **Appartenance-Isolement**

Les différents comités de la coopérative constituent des espaces privilégiés à l'intérieur desquels certains membres peuvent travailler ensemble sur des questions importantes touchant la vie coopérative, comme la santé-sécurité, l'amélioration continue, les relations entre administrateurs et membres, les conditions de travail des membres, etc. (Gingras et Carrier, 2006). Ainsi, les comités, c'est-à-dire leur nombre et leur nature, constituent un indicateur qui pourrait mesurer la possibilité pour les membres de travailler ensemble. Le tableau 19 illustre l'une des questions qui pourraient servir à mesurer l'indicateur «Comités».

**Tableau 19**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur « Comités »**

Combien votre coopérative compte-t-elle de comités de travail ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffe)	
	(CI)	(CMI)	(CT)		
Aucun comité	1,7 %	10,3 %	11,3 %	CI > CMI	Diff. 0,57 SIG. 0,000
Un comité	20,5 %	42,3 %	45,3 %		
Deux comités	40,2 %	28,2 %	24,5 %		
Trois comités et plus (3)	37,6 %	19,2 %	18,9 %	CI > CT	0,63 0,000
<b>Score moyen</b>	<b>2,14</b>	<b>1,56</b>	<b>1,51</b>		

Dans la mesure où les coopératives forestières se donnent pour mission de s'enraciner dans leur milieu afin d'y favoriser le développement socioéconomique et la création d'emplois, elles participent inévitablement, aux côtés de plusieurs autres acteurs locaux, à la construction d'une communauté (CCFQ, 2006). Ainsi, la coopérative est amenée, en tant qu'acteur du développement local et régional, à interagir avec les autres acteurs du développement, comme les autorités publiques locales, la grande entreprise forestière, les institutions financières et les PME forestières, mais aussi avec les autres acteurs qui participent à l'édification de la collectivité, comme les associations communautaires, la commission scolaire et la population locale, etc. (Gingras et Carrier, 2006). Dans

le cadre des relations qu'entretiennent les coopératives forestières avec les autres acteurs locaux, les coopératives se doivent, selon la dimension Appartenance-Isolement, de s'engager dans la construction de leur communauté.

Un indicateur comme « Implication de la coopérative dans sa communauté d'appartenance » viserait ici à vérifier si les membres perçoivent leur coopérative comme étant impliquée dans sa communauté d'appartenance. Un autre indicateur, comme « Appui de la population locale », nous permettrait de savoir si les membres perçoivent leur coopérative comme étant soutenue et appréciée par la population locale; autrement dit, il s'agit ici de savoir s'ils considèrent que leur coopérative est isolée ou représente un acteur actif intégré à la communauté. Les tableaux 20 et 21 donnent un exemple de la manière dont peuvent se traduire ces deux derniers indicateurs.

**Tableau 20**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur**  
**« Implication de la coopérative dans sa communauté d'appartenance »**

D'après vous, votre coopérative joue-t-elle un rôle important pour l'avenir de votre communauté (développement économique et social) ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffe)	
	(CI)	(CMI)	(CT)	Diff.	SIG.
Un rôle très important (3)	72,6%	59,0%	54,7%	CI > CT	0,23 0,022
Un rôle assez important (2)	23,1%	35,9%	34,9%		
Un rôle peu important (1)	3,4%	5,1%	10,4%		
Un rôle négligeable (0)	0,9%	0,0%	0,0%		
<b>Score moyen</b>	<b>2,68</b>	<b>2,54</b>	<b>2,44</b>		

**Tableau 21**  
**Distribution de fréquence pour l'indicateur « Appui de la population locale »**

Si votre coopérative était en difficulté (par exemple, difficultés financières, faillite, incendie, etc.), crovez-vous probable que la communauté locale (par exemple, la population, les élus locaux, les banques ou caisses populaires autres entreprises, etc.) lui viendrait en aide ?					
Réponses/Pondération	Innovantes	Moyennement innovantes	Traditionnelles	Variance (Indice Scheffe)	
	(CI)	(CMI)	(CT)	Diff.	SIG.
Très probable (3)	41,0%	25,6%	28,3%	CI > CT	0,29 0,035
Plutôt probable (2)	39,3%	48,8%	43,4%		
Plutôt improbable (1)	17,1%	25,6%	17,9%		
Très improbable (0)	2,6%	0,0%	10,4%		
<b>Score moyen</b>	<b>2,19</b>	<b>2,00</b>	<b>1,90</b>		

## CONCLUSION

Le tableau 22 récapitule les 19 indicateurs que nous avons relevés et définis dans cet article pour mesurer les dimensions de la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec, et ce, selon leur niveau d'innovation économique. La série d'indicateurs présentée ici ne prétend pas à l'exhaustivité, pas plus que l'interprétation qui en a été faite. L'un des objectifs de cet article était de

définir les principaux indicateurs de la cohésion sociale pouvant s'appliquer aux coopératives forestières. Cet exercice ouvre la voie à un éventuel raffinement dans le choix des indicateurs.

**Tableau 22**  
**Indicateurs des dimensions de la cohésion sociale de Paul Bernard**  
**pour les coopératives forestières du Québec**

Sphères d'activité	Niveaux de relation	
	Formel	Substantiel
<b>Économique</b>	<b>Insertion-Exclusion</b> 1- Condition d'accès au membership 2- Sélection des membres 3- Ratio membres/non-membres	<b>Égalité-Inégalité</b> 1- Revenu 2- Travail 3- Apprentissage
<b>Politique</b>	<b>Légitimité-Illegitimité</b> 1- Consentement des membres 2- Adhésion des membres aux objectifs de la coopérative 3- Satisfaction des membres par rapport à la gestion de la coopérative	<b>Participation-Passivité</b> 1- Présence des membres à l'assemblée générale et aux réunions 2- Implication des membres dans les comités de la coopérative 3- Intérêt des membres à prendre un poste de responsabilité au sein de la coopérative 4- Exercice du droit de vote
<b>Socio-culturelle</b>	<b>Reconnaissance-Rejet</b> 1- Possibilité de donner son avis 2- Intérêt accordé aux idées des membres 3- Ouverture des responsables de la coopérative aux idées des membres	<b>Appartenance-Isolement</b> 1- Comités 2- Implication de la coopérative dans sa communauté d'appartenance 3- Appui de la population locale

Cet exercice a d'ailleurs permis de traduire les principaux indicateurs de la cohésion sociale en question pouvant servir à une éventuelle enquête sur la cohésion sociale auprès des membres des coopératives forestières du Québec. À cet effet, nous croyons qu'il est important de souligner que les indicateurs des dimensions de la cohésion sociale que nous venons ici de définir, de même que les questions qui s'y rattachent, ne s'appliquent évidemment pas seulement aux coopératives forestières. Ces indicateurs, et les questions qui servent à les mesurer, en s'adressant aux coopératives forestières, peuvent s'appliquer à toutes formes de coopératives et d'entreprises collectives.

Les questions que nous avons énoncées dans cet article ne prétendent pas passer en revue tous les aspects que recouvre chacun de nos indicateurs. Elles permettent cependant d'apprécier des différences entre les coopératives forestières innovantes, moyennement innovantes et traditionnelles. À l'aide d'analyses de variance, nous avons pu voir des différences statistiquement significatives entre les trois groupes de coopératives concernant 13 de nos 19 indicateurs. Ces différences significatives avantagent toujours les coopératives forestières innovantes et/ou moyennement innovantes. C'est donc dire que les indicateurs pour lesquels il y a des différences significatives ont plus de poids ou sont plus représentés dans ces deux groupes de coopératives. En d'autres termes, selon la perspective des membres des coopératives forestières de notre échantillon, les coopératives forestières innovantes et moyennement innovantes semblent être des vecteurs plus efficaces de cohésion sociale que les coopératives forestières traditionnelles. Plus précisément, les aspects de la cohésion sociale pour lesquels les coopératives forestières innovantes et



moyennement innovantes apparaissent comme plus actives par rapport aux coopératives forestières traditionnelles concernant autant des aspects internes à la coopérative, comme le démontrent, par exemple, les indicateurs « Ouverture des responsables de la coopérative aux idées des membres », « Possibilité de donner son avis », « Intérêt des membres à prendre un poste de responsabilité » et « Implication des membres dans les comités de la coopérative », que des aspects relatifs à l'implication de la coopérative dans sa communauté, comme le montrent, encore une fois à titre d'exemple, les indicateurs « Appui de la population locale » et « Implication de la coopérative dans sa communauté ».

Ces observations vont dans le même sens que les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, d'un point de vue qualitatif, dans nos travaux précédents. Nous avons effectivement remarqué que les coopératives forestières innovantes et moyennement innovantes étaient plus portées à créer des espaces d'interactions avec leurs membres, de façon à améliorer la communication entre ceux-ci et la direction de la coopérative. Ces espaces d'interactions et de dialogue avec les membres devenaient fondamentaux pour les coopératives innovantes et moyennement innovantes afin d'assurer la médiation des conflits issus, justement, de la recherche de l'innovation. En effet, devant l'incertitude et les risques que pose l'innovation pour l'avenir de la coopérative, les membres pouvaient opposer plusieurs formes de résistance aux changements et aux décisions de la direction quant à ses orientations stratégiques. Les conflits potentiels entre les membres et la direction des coopératives forestières innovantes et moyennement innovantes concernant l'innovation étaient désamorçés, comme en témoignent ici nos indicateurs de cohésion sociale au sein de la coopérative, par une ouverture de la direction aux idées des membres et au dialogue avec le membership, de même que par une plus grande implication de celui-ci dans la gestion de l'entreprise (Gingras et Carrier, 2006).

En ce qui concerne l'implication des coopératives forestières innovantes et moyennement innovantes dans leurs communautés d'appartenance, nous avons remarqué, comme le révèlent encore une fois nos indicateurs « Appui de la population locale » et « Implication de la coopérative dans sa communauté », que ces coopératives étaient plus actives dans leurs communautés en participant au démarrage de nouvelles entreprises régionales de même qu'à des activités communautaires et d'intérêt public (Gingras et Carrier, 2006).

Il serait toutefois imprudent de pousser plus loin l'analyse de nos résultats à l'heure actuelle. En effet, la démarche empruntée dans cet article nous a permis de formuler des indicateurs de la cohésion sociale sur une base hypothétique seulement. Chaque fois que nous avons identifié un indicateur pour chacune des dimensions de la cohésion sociale, nous avons posé, dans les faits, l'hypothèse que celui-ci mesure bien la dimension à laquelle il se rapporte. Par conséquent, il faudrait, à l'aide de l'analyse factorielle par exemple, tester empiriquement les liens entre nos indicateurs et les dimensions de la cohésion

sociale postulées dans le modèle de Paul Bernard. Ce n'est qu'après avoir testé empiriquement ce modèle et, par le fait même, nos indicateurs de la cohésion sociale, que nous pourrions valider notre lecture de la cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec selon leur niveau d'innovation économique. Ainsi, nous pourrions en connaître davantage sur la relation entre développement économique et cohésion sociale dans les coopératives forestières du Québec, et ce, dans une perspective de développement pour les régions périphériques du Québec.

## Notes

1. Commission gouvernementale d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État québécois. COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE. (2004), *Rapport*, Québec, 307 p. Guy Coulombe président. <<http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>>.
2. Pour une présentation complète du modèle de la cohésion sociale de P. Bernard, voir BERNARD, 1999.

## Bibliographie

- BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.) (2000). *La richesse des régions; la nouvelle géographie socio-économique*, Paris, Presses universitaires de France, 564 p.
- BERNARD, Paul (1999). « La cohésion sociale: critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques* – RIAC, n° 41, p. 47-59.
- BIRCHALL, J. et R. SIMMONS (2004). « The Involvement of Members in the Governance of Large-Scale Co-operative and Mutual Businesses: A Formative Evaluation of the Co-operative Group », *Review of Social Economy*, vol. 62, n° 4, déc., p. 487-515.
- BRETON, Yves (2002). *Grandeur et décadence: le développement dans tous ses états*, Ottawa, Éditions L'Interligne, 111 p.
- CHAN, J., Huan P. TO et E. CHAN (2006). « Reconsidering Social Cohesion: Developing a Definition and Analytical Framework for Empirical Research », *Social Indicators Research*, n° 75, p. 273-302.
- COICAUD, Jean-Marc (1997). *Légitimité et politique: contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politique*, Paris, Presses universitaires de France, 328 p.
- COMEAU, Yvan (1991). *Les coopératives de travail au Québec et la satisfaction des membres*, Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, 41 p.
- COMEAU, Yvan (1995). « Les attitudes des membres à l'égard des associations et des coopératives », *Service social*, vol. 44, n° 1, p. 95-114.
- COMEAU, Y. et B. LÉVESQUE (1994). *La participation des travailleurs dans les coopératives de travail et dans les entreprises capitalistes au Québec*, Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, 22 p.
- COMELIAU, Christian (2000). *Les impasses de la modernité: critique de la marchandisation du monde*, Paris, Seuil, 259 p.
- CONFÉRENCE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC – CCFQ (2006). Page Web non publiée disponible en ligne au <[www.ccfq.qc.ca](http://www.ccfq.qc.ca)>.
- DUGAS, Claude (2000). « L'espace rural québécois », in M. CARRIER et S. CÔTÉ (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-40.

- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE (dir.) (2003). *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 253 p.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia (2004). « Métropolisation et disparités régionales. Appréhender la dimension politique », *Géographie et Cultures*, n° 48, p. 67-92.
- GINGRAS, P. et M. CARRIER (2006). « Entre intégration économique et cohésion sociale : les coopératives forestières et le développement régional au Québec », *Le Géographe canadien*, vol. 50, n° 3, automne, p. 358-375.
- GORZ, André (2004). *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris, Gallimard, 438 p.
- GUILLAUME, Régis (2005). *Globalisation, systèmes productifs et dynamiques territoriales*, Paris, L'Harmattan, 328 p.
- GUTIÉRREZ, Alfonso (2004). « Le directeur d'une entreprise autogérée : une recension de recherches empiriques en Espagne », *Économie et Solidarités*, vol. 35, n°s 1-2, p. 141-161.
- HANSMANN, Henry (1996). *The Ownership of Enterprise*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 372 p.
- HELLY, Denise (1999). « Une injonction : appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 41, printemps, p. 35-46.
- JENSON, Jane (2000). « La cohésion sociale : lorsqu'un vieux concept revient à la mode », *Économie et Solidarités*, vol. 31, n° 1, p. 9-23.
- JESSOP, Barry (2002). *The Future of the Capitalist State*, Cambridge, Polity Press, 172 p.
- KLEIN, Juan-Luis (1997). « L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 367-377.
- MAXWELL, Judith (1996). *Social Dimensions of Economic Growth*, Eric John Hanson Memorial Lecture Series, vol. VIII, Edmonton, University of Alberta, 26 p.
- MOZAS, Adoracion (2004). « Rompre avec le modèle de gouvernance démocratique dans les coopératives d'huile d'olive », *Économie et Solidarités*, vol. 35, n°s 1-2, p. 121-139.
- O'CONNOR, Pauline (1998). « Mapping Social Cohesion », Document de recherche n° F-01, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 64 p.
- PENCAVEL, John (2002). *Worker Participation: Lessons from the Worker Co-ops of the Pacific Northwest*, New York, Russell Sage Foundation, 217 p.
- POLÈSE, M. et R. SHEARMUR (2003). « La métropolisation du Canada, ou pourquoi la population se concentre-t-elle autour des plus grandes zones urbaines? », in F. CHARBONNEAU, P. LEWIS et C. MANZAGOL, *Villes moyennes et mondialisation. Renouveau de l'analyse et des stratégies*, Montréal, Éditions Trames, Université de Montréal, Faculté de l'Aménagement, p. 30-39.
- SAINT-MARTIN, Denis (1999). « Variations sur le thème de la cohésion sociale », *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 41, printemps, p. 87-93.
- VACCHIANI-MARCUZZO, Céline (2004). « Mondialisation, investissements étrangers et évolution du système des villes sud-africaines », *Géographie et Cultures*, n° 48, p. 99-124.